

GRAN'ORGA 4-3-2.7 Bio

INFORMATIONS PRODUIT

Engrais organique conforme à la norme NFU 42-001 et au règlement CE n°1069/2009

Utilisable en agriculture biologique selon le règlement CE 834/2007

Engrais organique à base de fientes de volailles.

Composition :

- 4% d'Azote total (N) dont 90% d'azote organique et 10% d'azote ammoniacal
- 3% d'Anhydride Phosphorique (P2O5)
- 2.7% d'Oxyde de Potassium (K2O)
- 65% de Matière Organique totale
- 1% d'Oxyde de Magnésium (MgO)
- 8% de Carbonate de calcium (CaO)

Rapport C/N : 9%

Humidité maximum : 12%

Densité : 0.75

Granulométrie : 2-4 mm

POINTS FORTS

Engrais organique assez riche en azote, son utilisation permet d'améliorer le taux de Matière Organique du sol, mais aussi d'améliorer sa structure, sa porosité, sa capacité de rétention en eau et son activité biologique.

Cet engrais contient en plus des oligo éléments tel que le fer, le Manganèse, le Zinc, le Bore, le Molybdène et le Cuivre.

UTILISATION

En grande culture : épandage de 800Kg à 1.2T/Ha selon le type de sol

En arboriculture ou viticulture : épandage de 1 à 2 tonnes/Ha selon le type de sol

Attention, le non-respect des dosages conseillé peut provoquer des incidents sur les cultures et l'environnement

Condition de stockage et d'épandage :

- A plus de 35m des puits, forages, sources et installations pour le stockage des eaux.
- A plus de 5m des voies et chemins
- A plus de 200m des habitations, berges, rivages et cours d'eau, baignades et élevages piscicoles

CONDITIONNEMENT

VRAC ou Big Bag